



Droit succession suite ce dece

Par SUPERPOLO62

Bonjour,

MON PERE est decedee le 09 mai 2009 il etait suivie par une tutelle de la vie active car atteint par helzamer ce qui le placa a l'hopital hors depuis ce jour plus de rien voir il est rentrer avec de l'argent il doit soit dissant 16000 euros hopital bien que il reste en compte ccp5700euros disponible plus aucun courrier mas ettaisjustifier seul reponse de la tutelle jevous ais envoyer ces courier relatant des rentes argent tel que pension de guerre mais aucun document m'est arriver alors je porte plaine contre qui la poste ou la tutelle moi jai de grave probleme locomoteur ou faut il savoirqui a voler car tout est mis en place a ne pas me repondre alors aidez moi car classée vulnérable comme HANDICAPER
MERCIIIIIIII